

Conseil du 14.01.2009

SANITAIRES PUBLICS : Le projet d'aménagement des sanitaires publics (rue du Moulin de Madame) est financé pour un montant de 12 450 € (50%) par le Conseil Général; et Monsieur le Maire est autorisé à demander à Madame la députée Colette LANGLADE une enveloppe parlementaire à hauteur de 5 000 €.

PLAN LOCAL D'URBANISATION : le conseil municipal décide d'approuver la modification et la révision du P.L.U.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE FOOTBALL: cette dernière est établie entre différents partenaires, dont la Commune de Mareuil, pour permettre le fonctionnement de cette section au Collège.

Conseil du 25.02.2009

BUDGET PRINCIPAL 2008 : sous la présidence de Madame Marcelle LAFARGE, le conseil municipal approuve le compte administratif 2008 (tous les documents sont disponibles à la Mairie pour consultation).

LA DÉSIGNATION D'UN ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) est obligatoire pour chaque collectivité. Suite au départ de l'agent désigné à ce jour, le conseil municipal donne son accord pour la nomination de Madame Chantal MARCELOT (ATSEM à l'école maternelle).

JUMELAGE : Madame Dominique BRUN MAAOUI informe d'une réunion de travail le 31 Mars 2009 et explique que 2 projets sont exploités. Celui de l'Espagne toujours d'actualité et un autre avec le Canada.

NATURA 2000 : le dossier de Natura 2000 a pour projet de modifier le périmètre du site «vallée de la Nizonne ». Le schéma est montré aux membres du conseil. Après en avoir délibéré et par 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions le Conseil Municipal accepte la modification du périmètre du site.

Conseil du 19.03.2009

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2009 : le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux de 2008 pour l'année 2009.

BUDGETS PRIMITIFS 2009 : le conseil municipal valide les propositions faites par Monsieur le Maire.

TRAVAUX RD939E1 : il est rappelé que suite aux importants travaux le remplacement des arbres de la Place de l'Hôtel de Ville était nécessaire du fait de leurs racines. Une réunion d'information des riverains avait été organisée pour répondre à toutes leurs interrogations.

Conseil du 27.04.2009 :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : le montant de 5 955 € attribué aux associations est accepté (le détail est disponible en mairie).

TERRAIN DE BEACH : ce projet subventionné à 100% (public et privé) permettra d'alléger le temps d'occupation du gymnase, actuellement saturé en terme de plage horaire, il sera terminé le 21 Juin 2009.

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE RD939E1 : plantation place de l'Hôtel de Ville d'une haie de charmille et de 4 paulownias - parking du château : 4 acacias et 5 paulownias.

Nous vous rappelons que les séances sont ouvertes au public et qu'un registre peut être lu en mairie.

Le mot de l'équipe municipale

Vous nous avez accordé votre confiance il y a un an. En tant que nouveaux élus nous privilégions le respect de l'autre. Chaque projet qui amène le progrès sera toujours mûrement réfléchi, car nous devons penser aux générations futures dans chaque décision qui nous revient. Notre volonté de travailler ensemble est le meilleur gage de réussite.

L'équipe municipale, confiante dans l'avenir, poursuit les engagements pris.

Dernière minute : Jean Baptiste LECOZ, jeune mareuillais, a reçu le 25 Mai 2009 le prix d'ambassadeur ELA de l'association européenne contre les leucodystrophies au musée du quai Branly à Paris, pour son engagement citoyen en faveur des enfants atteints de leucodystrophie.

Vos idées et suggestions (à déposer à la mairie).....

Le bulletin de notre Commune nous permet d'informer les habitants des temps forts de la vie associative et de la commune mais également de communiquer des « infos pratiques ». Vous aussi vous pouvez y participer. Vous avez une passion, une information majeure, une anecdote..... votre contribution est la bienvenue. Si nous n'avons pas assez de place dans le bulletin du semestre, votre article paraîtra dans le prochain. Bien entendu toute proposition devra se faire dans le respect de chacun.



N°3
Juin 2009

Sommaire
Cadre de vie
Réalizations
Vie pratique
Vie associative
Au fil du Conseil
Municipal



A lors que se profile la période estivale, nous aurons respecté, d'ici le mois de juillet, nos engagements.

La rénovation des écoles primaire et maternelle continue avec des aménagements nécessaires au bien-être et à la sécurité de vos enfants.

Le site de Saint-Pardoux a été aménagé et les Amis de Saint-Pardoux, que nous remercions, l'ont fleuri.

La réalisation du terrain de beach donne une dimension moderne au Stade Bâtelier et offre un espace supplémentaire aux clubs concernés par ces nouvelles pratiques sportives.

La 1ère tranche des travaux de la RD939E1, (rue du Château, place de l'Hôtel de Ville et début de la rue de Périgueux) est pratiquement terminée. Je voudrais à cette occasion remercier non seulement les riverains, mais aussi l'ensemble des Mareuillaises et Mareuillais pour leur compréhension.

A partir de Septembre les travaux reprendront rue de Périgueux et nous mettrons tout en œuvre pour vous faciliter la vie quotidienne.

Nous engagerons prochainement la restauration du Pigeonnier, rue du Moulin de Madame, avec une mise aux normes des sanitaires.

Mais restons humbles et sobres, car avec une gestion rigoureuse, nous n'avons pas, pour la 5ème année consécutive, augmenté les taux d'imposition de la Commune.

A quelques jours des vacances, je souhaite à toutes et à tous que celles-ci soient paisibles et ensoleillées.

Alain OUISTE
Maire

Mairie de Mareuil, place de l'Hôtel de Ville, 24340 MAREUIL
Tél 05 53 60 91 20 Fax 05 53 60 51 72 mairiemareuil@wanadoo.fr
Vous retrouverez les bulletins municipaux sur le site internet du syndicat d'initiative :
www.mareuil-en-perigord.fr/Mareuil.html

CADRE DE VIE

BUDGET 2009

Vote à l'unanimité, le budget s'équilibre, par section, en dépenses et en recettes :

Investissement ---- 1 304 657 €
fonctionnement ---- 920 446 €

TAUX D'IMPOSITION

Malgré la crise financière et économique actuelle, le Conseil municipal de Mareuil décide de poursuivre ses investissements sans augmenter les taux de la Commune en 2009.

Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 5 ans

Taxe d'habitation : ----- 9,82%
Taxe foncière sur les :
propriétés bâties ----- 20,39%
propriétés non bâties ----- 75,40%

Les taxes foncières (bâti et non bâti) et la taxe d'habitation sont calculées sur des bases fiscales dont la réévaluation est fixée par la loi de finances, avec des taux d'imposition votés par chacune des 4 collectivités territoriales : commune, intercommunalité, département, et région.

LE BOURG



Suivi de chantier

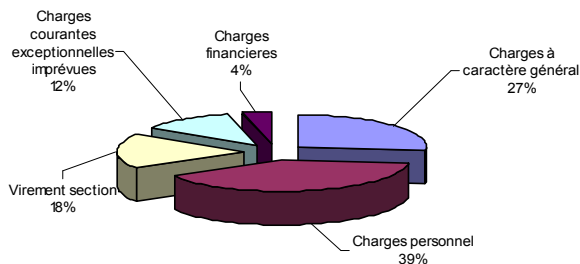


Un groupe créé pour le fleurissement

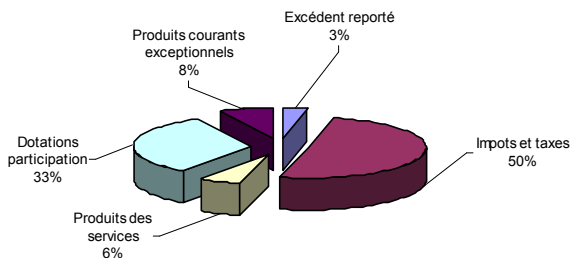


La compréhension des riverains

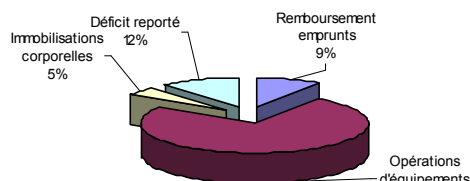
FONCTIONNEMENT DÉPENSES



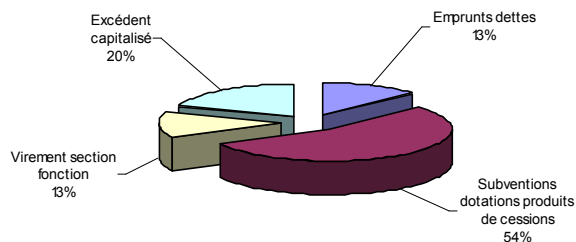
FONCTIONNEMENT RECETTES



INVESTISSEMENT DÉPENSES



INVESTISSEMENT RECETTES



PROJETS MUNICIPAUX

Ensemble nous avançons dans nos projets en cours, bientôt finalisés et réalisés :

- **Traverse RD939E1 :**
La première tranche touche à sa fin. D'importants travaux ont été réalisés avec la réfection de plusieurs réseaux. Nous remercions tous les riverains pour leur patience, leur compréhension et leur contribution pour la bonne gestion des containers. La deuxième tranche commencera début Septembre, des réunions d'information sont prévues pour les riverains.
- **Terrain de beach :** commencé en mai, il est maintenant à la disposition de l'ensemble des associations. Le projet initial concernait trois disciplines (volley, foot et badminton). A ce jour, d'autres activités s'orientent vers cette pratique sur sable : basket, rugby et tennis, ce qui va permettre de multiplier les rencontres sportives sur notre commune.
- **Sécurité de nos enfants :** Avec l'aide du Conseil Général, la mise en sécurité de la route de Saint Pardoux (au niveau des écoles) débutera fin Juin pour être opérationnelle à la rentrée de Septembre. Des perturbations de voiries sont à prévoir.

VIE PRATIQUE

Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement ? Vous pouvez peut-être obtenir une aide financière.

Pour avoir les informations vous contactez l'animatrice de l'OPAH-RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) Anne GAZEAU.

Syndicat du Pays de Dronne et Belle Le Bourg - 24310 VALEUIL 05 53 46 31.82

Vous avez un problème de nuisibles (taupes et autres) sachez que la mairie a signé une convention avec Mr. REYNIER Vincent, les Braudies 24380 ST PIERRE DE COLE 06 78 81 73 55 (diagnostic gratuit).

Entrepreneurs, artisans, commerçants, agriculteurs, vous souhaitez obtenir un conseil sur vos équipements informatiques, vos logiciels, les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies, le pôle de ressources numériques vous accompagne et vous oriente dans vos démarches. Pour en savoir plus, contactez Xavier Masclaux au 05 53 56 25 36, ou par courriel :

xavier.masclaux@paysnontronnais.com
retrouvez toute l'actualité sur le site web :
www.pays-nontronnais.com

Jumelage : le conseil municipal propose une possibilité de jumeler notre commune avec l'Espagne et le Canada. Une réunion publique d'information sera organisée courant septembre; **les personnes intéressées par ce projet contactent la mairie.**

En bref, les espaces publics sont fréquemment souillés par des excréments d'animaux. Et si vous vouliez bien ramasser ceux de votre chien ?

Nous vous rappelons que la divagation des animaux est interdite.

Afin de pouvoir bénéficier de réductions, des passeports sont disponibles à la mairie et remis individuellement sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une photo d'identité, et moyennant le prix de 1 €.

VIE ASSOCIATIVE



Centre de loisirs

De novembre à mars, un groupe d'enfants du centre de loisirs s'est associé au projet du "Tricycle enchanté" avec les centres de loisirs de Brantôme et Nontron.

C'est

une quinzaine d'enfants qui est partie à la découverte du Périgord Noir la première semaine des vacances de printemps.



En juillet, le centre de loisirs accueillera vos enfants à partir de 4 ans dans ses locaux rénovés avec de nombreuses activités et sorties. Pour toutes informations, téléphoner au 05 53 60 71 46.

Téléthon 2008

Dans le cadre de l'action nationale, la Commune de MAREUIL remercie les nombreuses associations pour leur participation ainsi que tous les bénévoles pour leur collaboration : le montant collecté s'élève à : 1 000,00 euros

Coupon sport :

Le conseil municipal reconduit pour l'année 2009/2010 l'aide de 15,00 € aux jeunes mareuillais de -18ans, licenciés dans une association sportive de la Commune.

Des premières dans les manifestations sportives à Mareuil :

- * Au mois de Janvier, lors d'une rencontre départementale (les Petits Tigres), le club de judo a regroupé au gymnase une centaine d'enfants.
- * Au mois d'Avril, le club de tennis a organisé un tournoi départemental avec une cinquantaine de participants (parité respectée pour les primes des gagnants - rare pour ce genre de manifestation).

LA PISCINE DE NONTRON pour tous.